

2023-31

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20230313-D23-03-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2023

Affichage : 15/03/2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 13 MARS 2023**

FB/TD//OR n° 2023/16

Objet de la délibération :

**Autorisation de signer la  
convention de partenariat avec  
le Département pour  
la gestion d'un service de  
lecture publique**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoirs : 2

Votants : 24

Date de la convocation :

7 MARS 2023

Date de publication en ligne :

20 MARS 2023

Auteur :

François BELHOMME  
Maire

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 13 mars à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents :

François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Jean-Paul MARCHAND, Christine HABEGGER, Dominique BONNET, Marie-France DURAND, Simone BEULÉ, Guy DAVID, Marc BAUDELLOT, Eric ROYNEL, Sylvie ROUZET, Emmanuel SAUTEUR, Cécile COMBEAU, Dalila DOROL, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Isabelle MARCHAND, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD

Excusés :

- Patricia EVENO
- Jean JOSEPH
- Stéphanie RICHARD-DUHAMEL, Pouvoir à Marc BAUDELLOT
- Sonia DOKOUROFF, Pouvoir à Christine HABEGGER
- Thomas AMELOT

Absents :

- Philippe POISSONNIER
- Claire CLAIREMBAULT

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

La Médiathèque départementale d'Eure-et-Loir (MDEL) est un service du Conseil Départemental chargé de mettre en œuvre la politique de lecture publique de la collectivité ceci en particulier par le soutien et l'aide au développement du réseau des bibliothèques publiques des communes et groupements de communes de moins de 10 000 habitants, dans le cadre des missions définies par la Loi 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique :

- renforcer la couverture territoriale en bibliothèques ;
- favoriser la mise en réseau des bibliothèques ;
- leur proposer des collections et des services ;
- contribuer à la formation de leurs agents et de leurs collaborateurs occasionnels ;
- élaborer un schéma de développement de la lecture publique.

Ce partenariat est conditionné par la signature d'une convention précisant les engagements respectifs de la commune et du Département.

La commune s'engage notamment à mettre à disposition du service de lecture publique de la ville les moyens nécessaires à son bon fonctionnement (budget de fonctionnement, nombre d'agents...).

Sur l'exposé présenté et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20230313-D23-03-16-DE

Accusé certifié exécutoire

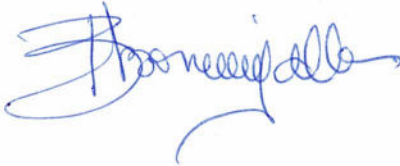
Réception par le préfet : 15/03/2023

Affichage : 15/03/2023

- **Approuve** les termes de la convention jointe en annexe ;
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.



**Secrétaire de séance**  
**Béatrice BONVIN**



Fait et délibéré à Épernon,  
le 13 mars 2023



**Le Maire,**  
**François BELHOMME**

